

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

LXXVIII

DIES ACADEMICUS 1990

20 octobre 1990



LIBRAIRIE PAYOT
LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ
LAUSANNE
1990

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

LXXVIII

DIES ACADEMICUS 1990

20 octobre 1990



LIBRAIRIE PAYOT
LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ
LAUSANNE

1990

TABLE DES MATIÈRES

Discours de M. Pierre Gisel, président du Sénat	5556 5
Discours de M. Pierre Cevey, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et des cultes	5557 11
Discours de M ^{lle} Corinne Henchoz, représentante de la Fédé- ration des associations d'étudiants (FAE)	5558 17
Discours de M. Pierre Ducrey, recteur de l'Université	215559
Exposé du professeur Jean-Pierre Danthine, vice-recteur de l'Université	5560 25
Collation des doctorats honoris causa :	
M. John Mbiti, présenté par M. Daniel Marguerat, doyen de la Faculté de théologie	5561 33
M. Jean-Michel Grandmont, présenté par M. Olivier Blanc, doyen de l'Ecole des HEC	5562 35
M. Frank W. Fitch, présenté par M. Jean-Jacques Livio, doyen de la Faculté de médecine	5563 37
Paroles de remerciements de M. Jean-Michel Grandmont . . .	39 5564

précisant alors leurs spécificités respectives et leurs interactions possibles). Hors de cette double problématique, la question du pouvoir à l'Université risque de n'en rester qu'à un niveau de « politique politicienne » ou de considérations induement personnalisées, sanctionnant ainsi une perte pour l'Université comme pour la société bien comprise.

J'examinerai ici, pour commencer, la seconde face évoquée, face interne. Elle se présente sous des noms divers. A titre d'exemples : institution d'unités d'enseignement et de recherche trans- ou extra-facultaires ; accroissement de budgets d'enseignements et de recherches dépendant directement du rectorat ; constitution d'éventuels « centres d'excellence ». Ne nous cachons pas que des impératifs et des données de fait se tiennent ici à l'arrière-plan. On peut évoquer, notamment : une évolution rapide et une modification des savoirs ébranlant le balisage offert par le cadre des Facultés existantes ; la nécessité, pour des raisons d'ordres divers, d'une flexibilité accrue et d'une capacité d'innovation ; des pesanteurs proprement organisationnelles, à dépasser ou à contourner, voire des phénomènes de paralysie ou de stérilisation interne. A chaque fois, la question du « pouvoir à l'Université » ne peut pas ne pas se poser. A mon sens et au vu de ce qui est en jeu, en appeler ici à la légitimité et à l'autonomie de chacune des Facultés ne saurait suffire. Des processus de décentrement permettant des mises en rapport dynamiques sont requis. En même temps et sur les mêmes lieux, des risques se profilent. On ne les conjuguera qu'à les bien reconnaître. En l'occurrence, ce sont des risques de spécialisations, sur fond de simple juxtaposition. Des risques, donc, d'éclatement.

Je crois que l'Université ne sera forte et en mesure de répondre de sa mission que si elle maintient ouverte une interrogation quant à l'articulation des savoirs qu'elle contribue à déployer. Cela suppose notamment que les renforcements d'instances extra-facultaires soient non seulement soumis à des procédures de contrôle et d'évaluation *ad hoc*, mais qu'ils s'en viennent nourrir un « choc en retour » sur les diverses Facultés concernées. C'est qu'il n'y aura

pas, à terme, d'«excellence» fructueuse, en forme de spécialisations ou de nouveautés, sans, d'une part, un rapport à mettre en place avec un tissu plus large (porteur d'une formation qu'on a pu dire «humaniste» ou qu'on dit à nouveau, pour le moins «générale») ni sans, d'autre part, un rapport à organiser avec une instance pouvant représenter une «organicité» propre. Des deux côtés, les Facultés me paraissent requises dans leur tâche traditionnelle, tâche de formation au sens le plus fort et le plus noble du terme. Des deux côtés, les Facultés peuvent être provoquées ou encouragées à assumer une tâche propre, par-delà des phénomènes d'éclatements internes qui peuvent ou ont pu les menacer ou les affecter.

Aborder la question du pouvoir, c'est toucher à l'identité. C'est dans cette perspective qu'il faudra organiser, spécifier et limiter le ou les pouvoirs. Renforcer le «pouvoir à l'Université» — à quelque niveau que ce soit — ne saurait se faire, sauf déviations, sans une réflexion toujours à reprendre quant à ce qui constitue et justifie l'Université. En ce sens, la question du «pouvoir à l'Université» dépasse toute appréhension de pure gestion, même si elle doit à l'évidence intégrer cette dimension, qu'on ne saurait au reste impunément sous-estimer.

Concrètement, la question du «pouvoir à l'Université» ne devra pas, à mon sens, se résumer à un simple *transfert de pouvoir* — transfert fonctionnel ou technocrate — au profit d'une autorité centrale. Pas plus qu'on ne saurait en appeler ici, à l'inverse, à l'image d'une simple *confédération des Facultés*, dans leur délimitation et leurs visages actuels. Renforcer le pouvoir à l'Université est nécessaire pour retrouver ou intensifier notre cohérence, notre crédibilité et nos capacités de décision, pour permettre les évolutions requises, les suppressions et les modifications qui s'imposent; mais ce renforcement devra tout particulièrement favoriser, encourager et provoquer des *jeux d'interactions dynamiques*. Les différentes Facultés s'y trouveront, certes, en partie décentrées; il y a là une nécessité: le savoir est en mutation, dans son ou ses *organon* propres. Mais ces mêmes Facultés pourront également y trouver, aussi paradoxal

que cela puisse paraître au premier abord, une occasion de reconquérir leur identité et leur tâche propres.

Liée à la question du « pouvoir à l'Université », j'avais annoncé une double problématique. On vient d'en voir la face interne : spécificité des Facultés, décentrement nécessaire, interactions dynamiques en vue d'une identité qu'il nous faut toujours à nouveau, et pour nous d'abord, reconquérir.

J'avais évoqué une face externe : l'Université dans son rapport à la société et, par-delà, dans son rapport à la culture ou à des modifications qui affectent l'objet même de sa recherche et de son enseignement, ce qui s'offre à son savoir et qu'elle ne saurait ni maîtriser, ni enfermer.

Ces deux faces — interne et externe — ne vont pas sans lien, on l'aura compris. La question du « pouvoir à l'Université » touchait à l'identité et, en ce sens, au « pouvoir *de* l'Université » : à ce qu'elle est et doit être, notamment face à l'extérieur. Pas plus que ce n'était le cas en rapport aux différentes Facultés, le renforcement d'un pouvoir de l'Université comme telle face à la société ne saurait se réduire à une question organisationnelle. D'abord, parce que l'Université ne sera forte face à l'extérieur que si elle est forte à l'intérieur et que, en particulier, le débat sur ce qui la constitue et la légitime est ouvert et se révèle fructueux. Mais la question du « pouvoir de l'Université » face à l'extérieur dépasse en outre toute question de délimitation externe dans la mesure où les identités sont là aussi en jeu et les interactions requises.

L'Université est en effet appelée à évoluer, et son rapport à l'extérieur — aux pratiques diverses comme à la société et à la culture — l'y contraint. Mais évoluer ne veut pas simplement dire s'adapter. L'Université ne saurait être le reflet d'une société, avec ses manques et ses faiblesses. En l'occurrence, dans une société qui souffre aujourd'hui de ne plus disposer de matrice culturelle pouvant intégrer des héritages divers — à la mesure de notre diversité historique de fait et singulièrement comme Européens —, l'Université se trouve tout particulièrement mise au défi, positivement s'entend. Sauf à mourir comme Université, elle doit se

concevoir ici en interaction avec l'extérieur, une interaction fructueuse pour chacun.

Concrètement, la question d'un pouvoir de l'Université se pose et dépasse toute question purement fonctionnelle, dans la mesure où l'Université n'est pas, en rigueur, une «Ecole professionnelle» (même si l'exercice de telle profession peut requérir une formation universitaire, de pertinence au moins indirecte); dans la mesure aussi où l'Université n'est pas non plus, rigoureusement toujours, un simple lieu d'enseignement supérieur qui viendrait prendre la suite logique d'une formation primaire, de pertinence qui viendrait prendre la suite logique d'une formation primaire et secondaire (même si une formation supérieure bien comprise peut requérir un mode proprement universitaire, d'effets positifs et là aussi, pour le moins, indirecte).

Dans la société, l'Université cristallise plutôt une instance propre. On peut parler ici de savoir, et de savoir en constante évolution; mais c'est d'un savoir qui ne va pas sans réflexivité interne, ni sans interrogations sur l'homme pris dans ses dimensions et ses évolutions globalement culturelles ou historiques. Sauf réduction unidimensionnelle de la société sur elle-même, une telle instance doit être reconnue. Précisons qu'une instance dit une dimension spécifique; non une autonomie. C'est pourquoi j'ai parlé ici — comme pour ce qui touchait l'organisation et les jeux internes à l'Université — d'interaction, et d'interaction fructueuse pour les différents partenaires en cause.

La question du pouvoir de l'Université dépasse toute question de pure gestion, parce que se trouvent finalement en cause ici son identité, de même que, indirectement, ce qu'il en est de la société même. Ajoutons que la forte diversité interne à l'Université — indépassable et légitime même si elle se trouve elle-même en évolution —, diversité que cristallise la pluralité des Facultés, redouble l'impossibilité de répondre à la question d'un pouvoir *de* et à l'Université en termes de pur fonctionnement, technocratiquement envisagé.

Troisième et dernier point: la *participation*. Thème incontournable de toute réflexion sur le «pouvoir à l'Université». Sur le fond,

on peut ici légitimement différer d'avis. On peut notamment penser que les étudiants ne sauraient être véritablement intégrés aux structures de pouvoir, parce qu'ils sont par excellence de passage et qu'ils ne disposent pas d'une vision de l'Université qui embrasse l'ensemble de sa mission. On peut estimer au contraire — c'est mon cas — qu'il y a d'abord lieu d'éviter, humainement et socialement, tout lieu de consultation artificiel parce que hors débat et prise de décision réels, et que, positivement, associer les étudiants et divers collaborateurs aux lieux de pouvoir ne peut que contribuer à les former et à les responsabiliser. Quoi qu'il en soit de ce point, la question est aujourd'hui de fait ouverte, «officieusement» pour ainsi dire. Il est temps qu'elle le soit officiellement et en toute clarté. Le Sénat s'y emploiera.

DISCOURS DE M. PIERRE CEVEY,
CONSEILLER D'ÉTAT, CHEF DU DÉPARTEMENT
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES

Mesdames, Messieurs,

Au cours des derniers mois, les hommes politiques de notre pays ont eu à plus d'une reprise l'occasion de s'exprimer publiquement sur l'avenir des universités: cérémonies marquant un centenaire, séances de signatures d'accords intercantonaux, assemblées générales de conseils scientifiques ou d'académies... des flots de paroles ont ainsi assailli l'attention des auditeurs, propos influencés souvent par des espoirs solidement inspirés par les réussites du passé, teintés parfois de scepticisme ou de résignation en songeant aux inconnues de demain. Car chacun croit deviner que la fin du siècle peut révéler des surprises, mais nul n'a l'outrecuidance, faute de données de base certaine, de prédire ce qui va se passer.

Ces exercices oratoires cependant sont nécessaires, je dirais même indispensables, ne serait-ce que pour attiser notre imagination et nous rappeler une vérité historique indéniable: chaque période doit forger son propre destin. Mes propos aujourd'hui n'ont pas l'ambition de reprendre un vaste débat qui nécessiterait de longs développements et m'amènerait à redire ce que d'autres ont sans doute déjà exprimé avec plus de pertinence. Ils se contenteront d'aborder quatre aspects de la raison d'être et de la configuration de l'Université de demain.

● Qu'on le veuille ou non, si l'Université, fière et riche de son passé, se voulait résolument traditionnelle, elle ferait, dans une large mesure, fausse route. Je ne dis pas qu'il faut jeter par-dessus bord des formes de recherches et d'enseignement qui ont une dignité parfois centenaire. Je maintiens que la recherche fonda-

mentale et désintéressée est indispensable au bon fonctionnement d'une haute école. Mais lorsque, dans un souci de prestige, on établit une hiérarchie des valeurs académiques qui excluent ou relèguent au second rang des formes nouvelles ou non-conventionnelles de recherche et de savoir, l'Université s'isole, se marginalise et perd une partie de sa raison d'être. Je ne dis pas que ce danger soit en Suisse réel ni même potentiellement menaçant: je constate que les *Polytechnics* et *Further Education Colleges* qui ont vu le jour en Grande-Bretagne, les *Fachhochschulen* d'Allemagne, les *instituts universitaires* (IUT) de France, les *Community Colleges* des Etats-Unis prennent une importance grandissante. Dans un numéro récent de *l'Innovation dans l'Enseignement*, publié par l'OCDE (n° 55 de février 1990), je relève que l'on note sans ambiguïté que les diplômes de ces institutions sont mieux cotés dans de nombreux domaines techniques que leurs homologues des universités.

Le problème ne se pose guère à Lausanne, direz-vous, dans l'état actuel. Il risque néanmoins de devenir urgent dans un proche avenir. Il convient, et c'est là la première idée clé que je voudrais exprimer dans cette brève allocution, que les facultés et écoles qui composent notre Université réfléchissent, sans mettre en cause l'essence même de leur fonction, à leurs tâches dans le secteur de l'enseignement et de la recherche. N'y a-t-il pas une nécessité de délimiter, branche par branche, le contenu et l'orientation de l'enseignement et de la recherche en prenant en considération les paramètres suivants:

- les impératifs qui résultent de la discipline enseignée et de son évolution, ainsi que,
- les besoins du marché de l'emploi et du monde du travail, compte tenu des nécessités d'aujourd'hui, ce deuxième paramètre ne devant pas conditionner, à lui seul, la démarche (nous ne sommes pas, Dieu merci, dans une économie planifiée) mais ne devant pas être totalement négligé. C'est peut-être dans le secteur des sciences humaines que cet *aggiornamento* est le plus souhaitable.

Je pose ici une question, en guise d'exemple: de quel licencié ès lettres le pays a-t-il besoin? Question totalement ouverte, au stade actuel de notre réflexion.

● Ces quelques remarques m'amènent à faire usage d'un deuxième terme que je sou mets à votre réflexion: formation permanente. C'est là un sujet qui agite de nombreux milieux, y compris la Confédération. Au risque de choquer l'un ou l'autre de mes auditeurs, je dirais que nous sommes au stade des tâtonnements, où des suggestions variées, non toujours coordonnées, surgissent de divers côtés. L'Université a élaboré, notamment dans le domaine de la santé, des projets dignes de soutien et s'appête à ne pas en douter, à en ébaucher d'autres. Sans remettre en cause les initiatives qui partent de la base, je crois qu'il est indispensable et urgent de mettre sur pied une structure qui aborde concrètement et logiquement ce problème, structure qui doit regrouper:

- l'Université et l'EPFL;
- les départements de l'Etat concerné;
- les instituts non universitaires de formation;
- les milieux professionnels.

Reprenons le document de l'OCDE que j'ai cité il y a quelques instants; je me permets ici une seconde citation: *les universités elles-mêmes s'engagent dans une voie beaucoup plus professionnelle qu'avant*; elles doivent tenir compte du **tiers secteur**, domaine où les entreprises privées ont leur mot à dire et des charges à assumer. Pour prendre un exemple où ma responsabilité est directement engagée, j'évoquerai simplement celui de la formation des maîtres d'écoles, où l'Université pourra apporter un appui indispensable, mais où la définition des objectifs à atteindre devra bien être de la compétence des futurs utilisateurs de ces maîtres.

● Si formation continue est une expression dont on fait abondamment usage aujourd'hui, le terme **environnement** jouit d'une audience plus grande encore. Elimination des déchets, protection de l'air, décontamination de l'eau sont des formules qui figurent volontiers à la une des journaux. Ici l'Université (et quand je parle

de l'Université j'englobe dans cette notion les écoles polytechniques fédérales) a une véritable mission à remplir: non seulement constater le mal comme elle le fait déjà; non seulement exprimer des doutes prudents, mais définir, forte de ses recherches et des relations internationales qu'elle entretient, une orientation opérative qui soit concrètement utile aux hommes politiques qui doivent prendre des décisions. Et ces orientations, elle doit les donner, dans toute la mesure du possible, dans une totale indépendance des options politiques que chaque professeur ou chaque chercheur est en droit de partager en sa qualité de citoyen.

● Puis-je — j'aborde mon quatrième point — délaisser un instant les préoccupations pédagogiques ou éducatives pour parler chiffres? Comme vous le verrez dans un instant, l'objet que je vais aborder n'est pas totalement étranger aux réflexions que je viens d'évoquer.

Le budget de l'Université de l'année 1990 comporte aux dépenses une somme de 193 millions de francs; compte tenu des recettes (pour l'essentiel des subventions fédérales), c'est en gros 144 millions qui sont à la charge du canton. L'année précédente (1989), les chiffres étaient respectivement de 176 millions pour les dépenses, somme réduite à 133 millions si l'on ne tient compte que de la charge cantonale. L'augmentation entre 1989 et 1990 est de 11 millions, soit de 8,2%. Sans être l'enfant privilégié de l'Etat, l'Université est loin d'être dans les secteurs les plus mal lotis de l'Etat de Vaud. Des comparaisons avec les budgets des années antérieures montreraient des tendances analogues.

C'est dire que l'Etat de Vaud — et je ne parle pas des investissements consentis à Dorigny ou ailleurs pour son Université — fait pour sa haute école un effort non négligeable. Cet effort, il est prêt à le poursuivre, même si dans d'autres secteurs (les transports, la politique de la santé, la politique des déchets) prennent, dans ses préoccupations, une part de plus en plus grande. Je souhaite simplement, et ce sera ma conclusion, que cet effort se fasse dans un esprit de collaboration et non de marchandage. Pour gérer une entreprise académique ou politique, il faut une bonne

dose d'optimisme, du courage face aux décisions difficiles, au sens aigu du concret. Je souhaite, pour le bien du pays, et parce que l'Université doit concourir au bien du pays, que Rectorat et Conseil d'Etat puissent, en dépit des incertitudes des années à venir, favoriser le plus possible l'essor de notre haute école lausannoise.

DISCOURS DE M^{lle} CORINNE HENCHOZ,
REPRÉSENTANTE DE LA
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS (FAE)

Au seuil de cette nouvelle année académique, il me paraît opportun de regarder le travail accompli... en tout cas en ce qui concerne la Fédération des associations d'étudiants, que je représente ce matin.

L'an dernier, en pareille occasion, nous avons salué la mise sur pied d'un groupe de travail de l'Association des étudiants en lettres, dont le but devait être de proposer des amendements à la Loi universitaire de 1977. Très rapidement, toutes les associations d'étudiants se sont mises d'accord sur un projet global, qu'une délégation de la Fédération des associations d'étudiants est allée présenter aux principaux partis politiques de notre canton. Et ce, dans le but de faire déposer une motion. Nous espérons voir très bientôt les membres du Grand Conseil se prononcer sur une éventuelle participation des étudiants aux Conseils de facultés et au Sénat universitaire. Il nous semble avoir clairement indiqué la voie qui devait être suivie, si l'on entend débloquer la situation. Une situation préjudiciable à tous.

Une petite question cependant, comment expliquer que le Sénat, organe législatif de l'UNIL, ait constitué un groupe de travail sur le « Pouvoir à l'Université » sans jamais consulter ou tout au moins informer de ses travaux les principaux intéressés, soit le personnel technique et administratif, les assistants et les étudiants ? Qu'est-ce à dire de la volonté tacite de nous tenir à l'écart et du manque de confiance, de communication, voire de transparence entre les différents « groupes de personnes » qui « font vivre » l'UNIL ?

Mais venons-en à une autre question, pas moins intéressante, ni moins révélatrice de certains « couacs », si vous me pardonnez l'expression.

Il est de bon ton de nos jours de parler de mobilité d'ouverture, d'excellence et de notoriété. Le rapport «UNIL 2000» ne nous démentira pas! «L'UNIL de l'Atlantique à l'Oural» — encore faudrait-il faire vibrer l'axe nord-sud — pourquoi pas..., mais dire d'une université qui tient un tel discours et qui a peine à loger «ses» boursiers et «ses» étudiants? Serait-ce révélateur d'un différend entre le rectorat et le DIPC? Le discours de l'un ne passerait-il pas chez l'autre?

Parler du logement... passage obligé, mais ô combien grinçant de chaque rentrée universitaire. De tous côtés les adjectifs et superlatifs pessimistes ne manquent pas. Parallèlement, pourtant, il est curieux de voir qu'aucune étude chiffrée sérieuse n'ait jamais été entreprise pour faire un peu mieux le point de la situation! Avec le nombre d'instituts spécialisés que compte l'UNIL, c'est dommageable... attention au top-niveau de l'excellence.

Aussi la Fédération des associations d'étudiants tentera, à la mesure de ses moyens, de savoir — via un questionnaire distribué par les Affaires socio-culturelles — combien d'étudiants renoncent à venir étudier à Lausanne, faute d'avoir un logement adapté à leurs moyens financiers. Et si alors peu à peu se dessinait à l'horizon un *numerus clausus* «nouveau genre» un *numerus clausus* économique. Est-ce le moyen que l'on veut insidieusement mettre en place pour faire diminuer le nombre des nouvelles immatriculations?

Néanmoins, je tiens ici à remercier M. le vice-recteur Danthine, chargé des affaires étudiantes, et les Affaires socio-culturelles, en la personne de M^{me} Marie-Louise Rivollet, pour l'excellent travail fait à ce niveau-là et à d'autres. Un certain partenariat s'installe, voilà qui n'est pas désagréable!

Le désir de la Commission universitaire suisse est que dans les cinq ans à venir un taux de logements, à prix réduits, de 10% au moins de l'effectif des étudiants soit atteint. Nous ne pouvons qu'acquiescer et nous réjouir! Nous demandons nous aussi que tout soit fait pour que les trois projets de logement pour étudiants — Marcolet, Friaudes et Cèdres — soient menés à bien dans les plus brefs délais et ce d'autant plus si des mesures d'urgence,

limitées dans le temps, sont prises au niveau de la Confédération. Le logement sera cette année encore le grand défi à relever... et nous serons là en tant qu'étudiants pour faire pression et pour chercher à savoir qui freine la bonne marche des projets.

Une dernière remarque pour conclure. Chacun a apprécié à sa mesure (!) l'arrivée à Dorigny de la Banque Cantonale Vaudoise et de son Centre de documentation et d'initiation financières. Intéressant de voir que certains projets vont plus vite que d'autres, mais là n'est pas la question. Ce qui retient mon attention est la publicité qu'a déployée la Banque Cantonale Vaudoise pour annoncer son entrée à l'UNIL. Qui d'entre nous n'a pas eu le loisir de lire son slogan publicitaire «BCV Campus»? Le mot-tabou a été prononcé, mais par une valeur sûre de notre vénérable Helvétie... voilà qui m'engage à aller plus loin: après le «campus de l'économie», à quand le «campus du logement»? Mais n'est-ce pas là un pléonasma?

DISCOURS DE M. PIERRE DUCREY,
RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ

Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour nous d'accueillir ici le premier citoyen de notre pays, le conseiller national Victor Ruffy, président du Conseil national. M. Ruffy est docteur ès lettres de notre université. Soyez le bienvenu dans votre Alma Mater, Monsieur le Président. J'aimerais saluer aussi la présence, pour la première fois, du conseiller d'Etat Hans Ulrich Stöckling, chef du Département de l'instruction publique du canton de Saint-Gall, et du conseiller d'Etat Peter Schmid, chef du Département de l'instruction publique du canton de Berne. Parmi les personnalités présentes, je suis heureux de saluer le conseiller national François Jeanneret, ancien président de la Conférence universitaire suisse et président de la Fondation de l'Ecole suisse d'archéologie en Grèce. Je salue aussi les représentants des universités suisses, M^{me} Béatrice Mesmer, MM. Rolf Dubs, Karl Pestalozzi, Heinz-Heinrich Schmid, Hans Dieter Schneider, Rémy Scheurer, Martin Stettler, Bernard Vittoz, Hans von Gunten.

Le *dies academicus* 1990 de l'Université de Lausanne est placé sous le signe des sciences économiques. Un illustre professeur d'économie de notre université, aujourd'hui professeur honoraire, me disait voici peu que placer à l'Université de Lausanne un *dies academicus* sous le signe de l'économie, des sciences commerciales, de la gestion aurait été tout simplement impensable voici quelques années seulement.

Les temps changent et chacun connaît — ou devrait connaître — le rôle que joue l'économie dans nos sociétés. A vrai dire, les sciences économiques font partie du bagage de tout étudiant, même des étudiants en grec ancien. Euryclée, la servante qui a

élevé Ulysse à Ithaque avait été échangée par Laërte, le père d'Ulysse, contre vingt bœufs (*Odyssée*, I, 429-431). Lors des jeux funéraires organisés en l'honneur de Patrocle, Achille promet au vainqueur à la lutte un grand trépied valant douze bœufs. Le vaincu, lui, recevra une femme «habile à mille travaux. et qu'on estime à douze bœufs», nous dit le poète (*Iliade*, XXIII, 702-705). Lycaon, l'un des fils de Priam, a été vendu pour cent bœufs et racheté pour trois cents (*Iliade*, XXI, 77-80).

On a ici l'ensemble des données des poèmes homériques fixant la valeur de l'être humain: une femme vaut de quatre à douze bœufs, le fils d'un roi de cent à trois cents bœufs. La cohérence de ces prix n'est pas d'une fiabilité absolue et l'on ne saurait tirer de ces chiffres des lois ou des statistiques. Il n'en reste pas moins que, depuis une trentaine d'années, même le monde d'Homère n'échappe plus aux approches économiques et sociales.

C'est dire que nul ne doit s'étonner si aujourd'hui nous honorons l'économie et la gestion, d'autant plus que certains événements récents ont bien montré que la connaissance des lois élémentaires des coûts, et notamment du coût de l'argent, étaient encore très mal connues dans le grand public.

Nous sommes donc particulièrement heureux de saluer ici trois institutions, qui honorent les disciplines économiques et la gestion: l'Université de Saint-Gall, l'IMD et la Banque Cantonale Vaudoise.

La Haute Ecole de Saint-Gall, anciennement Handelshochschule Sankt Gallen, illustre depuis 1898 l'enseignement et la recherche dans le domaine des sciences économiques et de la gestion. Elle est représentée aujourd'hui par le professeur Johannes Anderegg, ancien recteur, et par le professeur Rolf Dubs, recteur en exercice.

L'IMD ou International Institute for Management Development est né l'an dernier de la fusion de la Lausannoise IMEDE et de la Genevoise IMI. Il en est résulté une institution plus forte, plus dynamique, plus rayonnante encore, dont la ville de Lausanne, le canton de Vaud et la Suisse tout entière pourront tirer le plus grand bénéfice, même si pour l'essentiel l'activité de cette grande école de gestion est tournée vers l'extérieur et non vers notre pays.

L'IMD est représenté aujourd'hui par son président, M. Kaspar Cassani, docteur honoris causa de l'Université de Zurich, et par son directeur général, le professeur Juan Rada.

La Banque Cantonale Vaudoise est notre hôte pour la seconde fois en quelques jours. Jamais on n'aura parlé autant de banques qu'en ce moment. Mais nul à l'Université de Lausanne ne songerait à élever la moindre critique envers les banques, en tout cas envers la Banque Cantonale Vaudoise. La presse s'est fait l'écho de l'ouverture voici quelques jours d'une succursale tout à fait originale de la BCV, à la fois service à la clientèle et siège d'un centre de documentation et d'initiation financière ou CEDIF. Située dans le BFSH 1, où sont logées nos Facultés de droit et notre Ecole des HEC, la succursale de la BCV témoigne de la volonté d'ouverture de l'Université en direction du monde réel, celui de l'économie, mais aussi la volonté de la Banque Cantonale Vaudoise de se rapprocher des universitaires, donc d'investir dans la matière grise et dans l'avenir. Nous nous en réjouissons. La BCV est représentée aujourd'hui par sa direction générale au complet, emmenée par son président, M. Francis Pahud.

Je souhaite une bienvenue toute particulière à ces trois institutions.

J'ai prononcé à plusieurs reprises le mot «économie». Alfred Sauvy a intitulé l'un de ses livres: «L'économie du diable» (Paris, Calmann-Lévy, 1976). L'économie est-elle une science diabolique? Je laisse à mon collègue et ami le vice-recteur Jean-Pierre Danthine le soin de vous le dire. Il nous présente maintenant un exposé intitulé: «Economie et écologie».

EXPOSÉ DU PROFESSEUR JEAN-PIERRE DANTHINE,
VICE-RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ

ÉCONOMIE ET ÉCOLOGIE

Après l'hématologie et l'astronomie, c'est au tour de l'économie politique d'être illustrée à cette tribune dans la partie scientifique du *dies academicus*. J'ai choisi de le faire en vous parlant de l'approche économique des problèmes écologiques. Le temps à disposition ne me permet pas de traiter l'ensemble du problème. Je serai donc partiel. Je me concentrerai sur des aspects plus proches de chacun, un peu terre à terre, plutôt que sur les grandes questions cosmiques — nucléaire et effet de serre. Je crois ne pas être partial. Pourtant, en choisissant un sujet aussi brûlant que l'écologie, j'accentue une difficulté propre au discours économique : faire la distinction entre les prises de position personnelles et le message scientifique. C'est exclusivement ce dernier que je voudrais souligner aujourd'hui.

L'économie politique se préoccupe de proposer des solutions efficaces au problème de l'allocation des ressources rares. Cette phrase fait sans doute frémir tous ceux d'entre vous qui ont suivi un cours d'introduction à l'économie et qui n'en ont peut-être pas gardé un bon souvenir. Elle situe pourtant le contexte de mon intervention d'aujourd'hui et son message principal : les questions d'environnement ne sont qu'une facette de la problématique de la rareté.

Deux grands noms jalonnent l'histoire locale de notre discipline, je ne peux pas ne pas le répéter aujourd'hui, d'autant que les contributions de Léon Walras et de Vilfredo Pareto fournissent un bon point de départ pour réfléchir aux problèmes écologiques. La théorie de l'équilibre général dont Léon Walras assume la paternité identifie, dans sa forme moderne, les conditions sous lesquelles l'équilibre d'une économie décentralisée est efficace. Dans notre

jargon, nous disons: «constitue un optimum de Pareto». C'est donc en construisant sur l'œuvre de Walras et de Pareto, c'est-à-dire de l'école de Lausanne, que la science économique moderne a donné un contenu précis au concept de la «main invisible» introduit par l'économiste anglais Adam Smith. Elle a démontré rigoureusement que les actions indépendantes de millions de producteurs agissant dans leur propre intérêt et de millions de consommateurs cherchant à maximiser leur propre satisfaction conduisent, sous certaines hypothèses, à un résultat socialement efficace en cela qu'il ne serait pas possible d'améliorer le bien-être d'une seule personne sans que cela ne se fasse au détriment d'une autre.

Ce résultat, fondamental, a été régulièrement mal interprété par les personnes peu au fait de la démarche scientifique. Ce n'est pas un hymne à l'économie capitaliste. D'abord, parce qu'un théorème similaire peut être démontré pour une économie planifiée. Ensuite et surtout, parce que toute la construction repose sur un ensemble *d'hypothèses* que l'on peut interpréter comme les conditions, restrictives, du bon fonctionnement d'une économie libérale. Analyser ces hypothèses, c'est-à-dire détecter les circonstances où elles sont invalidées, occupe une bonne part du temps de l'économiste d'aujourd'hui, qui va y trouver la justification, en cas de non-fonctionnement ou d'échec du marché, de l'intervention de l'Etat dans l'économie. Le théorème constitue donc le fondement non du laisser-faire, mais d'une économie mixte dans laquelle l'intervention étatique est soumise à des conditions spécifiques rigoureuses.

Quel rapport avec l'écologie? Un rapport tout à fait direct, car une des conditions pour que l'équilibre général walrasien soit un optimum de Pareto est qu'il *existe un marché* sur lequel est déterminé un prix pour toute chose qui est à la fois rare et désirée. En l'absence de marché, donc de prix, les décisions des individus, producteurs, consommateurs, ne sont pas guidées. Elles se font à l'aveugle et ne peuvent produire un résultat souhaitable que par coïncidence. Les problèmes d'environnement, dans presque tous les cas, sont le résultat de l'absence de marchés appropriés.

Prenons l'exemple de la pollution automobile. Lorsque nous utilisons un véhicule automobile pour nous déplacer, nous

consommons une certaine quantité de ressources rares: huile, essence, caoutchouc, etc. Par ailleurs notre véhicule rejette différentes sortes de gaz polluants dans l'atmosphère. En d'autres termes nous consommons de ce fait une autre ressource rare: l'air pur. Les marchés de l'huile, de l'essence, du pneu, etc., font en sorte que nous prenions naturellement en compte le coût des ressources en huile, en pétrole et en caoutchouc que l'activité de nous déplacer absorbe.

L'absence de marché pour l'air pur, qui tient à l'impossibilité d'attacher des droits de propriété aux molécules d'air, par contre, implique que le coût que l'automobiliste inflige à la société par la pollution qu'il cause ne lui est pas facturé et qu'il n'est donc pas pris en compte dans son calcul économique. Il n'est pas plus étonnant dès lors de constater qu'il y a production excessive de pollution qu'il ne le serait d'observer une consommation excessive, par exemple, de crèmes glacées si celles-ci devenaient gratuites à Lausanne. L'air pur est un bien rare qui ne devrait pas être mis gratuitement à disposition des consommateurs trop gourmands.

Le raisonnement précédent nous conduit à la conclusion que si les marchés appropriés existaient, sur lesquels les prix étaient formés dans des conditions de concurrence, il n'y aurait pas de problèmes écologiques. Quelle peut-être l'utilité d'un diagnostic aussi abstrait, pour un problème bien concret que l'on peut constater tous les jours? Elle tient à un fait évident pour un médecin mais dont on ne fait pas toujours grand cas au plan de la politique économique: le remède dépend de la nature du diagnostic posé. S'il est vrai que les problèmes d'environnement sont la manifestation d'une déficience de l'économie de marché, cette constatation ne justifie pas n'importe quelle forme d'intervention. (Ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain, fût-elle polluée!)

Puisque la source de l'inefficacité est l'absence de certains prix, absence qui exclut les considérations écologiques du calcul économique, l'intervention devra dans toute la mesure du possible viser à rétablir la justesse des signaux de rareté utilisés par les décideurs. Cela peut se faire soit en mettant sur pied le marché absent grâce à un encadrement juridique approprié, soit en utilisant des substituts

aux prix manquants, sous la forme de taxes. Dans la plupart des cas, les interdictions et les quotas seront une forme d'intervention inférieure parce qu'ils ne respectent pas la logique incitative du système économique dans lequel nous vivons.

Reprenons l'exemple de la pollution automobile. Par quelle forme d'intervention peut-on espérer arriver à un niveau de pollution acceptable, voire optimal ? Je dis « optimal », et non « nul ». Et c'est ici peut-être que les chemins de l'économiste et de l'écologiste se séparent. L'économiste va naturellement s'inquiéter du rapport coût-bénéfice de l'intervention envisagée. Dans l'état actuel de la technologie, une production nulle de pollution impliquerait l'arrêt actuel de tout trafic automobile. Le coût social de cette mesure dépasserait très certainement le bénéfice que la société pourrait en retirer.

Naturellement, par une taxe à l'émission de polluants, taxe qui remplacerait le prix, inexistant, pour l'usage de l'air pur, mais qui dans la même logique constituerait l'incitant forçant chaque décideur à prendre réellement en compte le coût social de son action. C'est le principe du pollueur-payeur. Si nous pouvions munir chaque automobile d'un compteur de pollution et taxer le pollueur en fonction de la quantité de polluants émis selon un barème qui correspondrait au coût social effectif de l'unité de polluant, le problème de la pollution automobile serait résolu.

Si la forme d'intervention la meilleure est techniquement impossible, ce qui est bien le cas ici, il faut accepter une solution approximative, mais élaborée dans le même esprit. Dans le cas de la pollution automobile, elle pourrait prendre la forme d'une taxe sur l'essence, l'utilisation de l'essence étant grosso modo proportionnelle à l'utilisation du véhicule lui-même, donc à la production de pollution y correspondant. On pourrait de plus moduler la taxe de circulation en fonction de la qualité écologique du véhicule lui-même. L'objectif de ces mesures est d'assurer que l'automobiliste ait le réflexe écologique lorsqu'il décide d'effectuer ou non un déplacement, de prendre les transports publics ou sa voiture individuelle, et lorsqu'il envisage l'achat d'un nouveau véhicule. Ainsi contraint à prendre en compte l'impact de ses choix sur

l'environnement, il reportera ses préoccupations sur les producteurs d'automobiles, lesquels seront forcés d'entrer en concurrence sur des dimensions qui ont peu d'importance aujourd'hui: pour le consommateur la voiture qui polluera le moins sera, à caractéristiques identiques, la moins chère.

Notons que si le principe de ces taxes est clair, il est moins évident d'en fixer le niveau idéal! Et cela parce qu'il est impossible à l'heure actuelle de déterminer précisément le coût social de la pollution générée par l'automobiliste se rendant de Lausanne à Genève. Je n'ai pas le loisir d'explorer les solutions proposées à ce problème. Notons cependant qu'elles existent et que la maigreur de nos connaissances ne nous dispense pas d'agir.

La faiblesse de l'approche actuelle, reposant sur des normes d'émission de gaz polluants est qu'elle n'est pas incitative: elle ne donne aucun avantage au producteur à même de faire mieux que la norme; elle pénalise l'achat de la voiture qui pollue moins puisqu'elle est plus chère; en fait, du point de vue de l'automobiliste, elle agit comme une taxe (correspondant au coût du pot catalytique), mais une taxe fixe, qui une fois payée, ne modifie pas la décision de chacun de se déplacer ou non, ni le choix du moyen de transport utilisé.

Prenons un autre exemple que d'aucuns trouveront un peu trivial pour une cérémonie solennelle comme celle-ci, mais qui a le mérite d'interpeller chacun d'entre nous: je veux parler du problème des déchets ménagers. En 1989, chaque Suisse a produit environ 1 kilo de déchets ménagers par jour. Pour la commune de Lausanne, cela correspond à un peu plus de 47 000 tonnes de déchets récoltés annuellement par les services de la ville. Par comparaison, en 1960, notre production de déchets était moitié moindre. A l'heure actuelle, et sans entrer dans les détails, on peut considérer que le coût du traitement de ces déchets est de l'ordre de 80 francs la tonne tandis que les frais de ramassage s'élèvent à 90 francs la tonne. Partons donc du chiffre de 170 francs la tonne ou 17 centimes le kilo et admettons qu'il reflète bien le coût social de l'élimination de ces déchets, en particulier que l'usine d'incinération ne pollue pas de manière notable. Tout cela signifie que

lorsque nous déposons à la rue une poubelle d'un poids de 5 kilos, nous infligeons une charge de 85 centimes à la collectivité. Et pourtant ce coût ne nous est pas facturé, ou du moins seulement très indirectement à travers les impôts communaux. C'est de nouveau l'histoire de la crème glacée gratuite ! Et l'on s'étonne qu'il y ait trop de déchets produits ! La solution existe pourtant. Pour faire entrer dans le calcul économique de chacun le geste de déposer un sac de déchets ménagers à la rue, geste aux conséquences économiques indiscutables, il faut et il suffit que le service ainsi reçu soit payé d'une manière ou d'une autre par celui qui en bénéficie. Une solution simple, retenue par un certain nombre de collectivités à l'étranger et en Suisse alémanique, consiste à imposer l'usage de sacs poubelles estampillés par la commune, sacs dont le prix de vente inclut le coût de collecte des déchets (par exemple une taxe de 85 centimes pour un sac de 35 l vendu 10 centimes à la Migros). Le but d'une telle mesure est de pousser le consommateur à consentir, pour diminuer sa production de déchets, des efforts *en rapport* avec le bénéfice qu'en retire la collectivité, efforts qui le conduiront à trier les déchets qu'il produit et à faire pression sur les producteurs pour qu'ils réduisent leur usage de conditionnement coûteux pour l'environnement.

Cette proposition se heurte à un certain nombre d'objections qu'il est intéressant d'examiner. D'abord, certains argumenteront de ce qu'elle est impraticable dans un pays comme la Suisse, où l'autonomie communale est sacrée. Si le sac poubelle coûte 95 centimes à Lausanne et 10 centimes au Mont, il sera tentant pour les Lausannois de la périphérie de déposer leur sac sur le territoire de la commune voisine. Je ne suis pas sûr que le danger soit trop grave. Au pire, il requiert une concertation intercommunale.

Une deuxième objection est plus idéologique. Pourquoi, nous dit-on, pervertir ce problème en y introduisant les mécanismes économiques, c'est-à-dire l'argent, alors qu'il est tellement plus sympathique de faire appel, au travers de campagnes publicitaires, à la bonne volonté de tous : « économisez, préservez l'environnement ». La réponse sur ce point ne consiste pas à nier le caractère sympathique de cette approche, ni même son utilité en tant que mesure

complémentaire. Si nous nous comportons en bons citoyens, à la conscience écologique affirmée, la production de déchets diminuera d'autant, ainsi que le coût supporté pour leur élimination.

Peut-on se fier exclusivement à ce type d'approche ? On a essayé sans beaucoup de succès. Toute l'expérience accumulée depuis soixante ans a nom du «communisme» montre qu'il est très difficile de résoudre efficacement les problèmes de rareté par un système de commandes (fondé sur la clairvoyance de quelques-uns), et d'appels à la bonne volonté de tous. La faillite du principe «A chacun selon ses besoins» qui, par essence, voulait déconnecter la récompense ou la rémunération de l'effort ou du mérite augure mal du succès d'une solution purement volontariste aux problèmes de l'environnement. Apprenons la leçon de l'histoire.

Troisième objection à une gestion économique des déchets ménagers : c'est une mesure antisociale car les familles nombreuses sont les plus touchées. J'ai d'abord envie de répondre : ne mélangeons pas les torchons et les serviettes, l'aide sociale et les déchets ménagers. De manière plus constructive, observons qu'une taxe de 85 centimes sur le sac à poubelle agréé produirait des recettes pour la commune de Lausanne que l'on peut estimer à 8 millions de francs si cette mesure permet d'endiguer l'augmentation de la quantité de déchets ménagers, 7,2 millions de francs si elle contribue à la diminuer de 10%. Cette mesure a un objectif incitatif ; elle doit être fiscalement neutre ; il ne s'agit donc pas d'augmenter la pression fiscale. Il serait possible en compensation de réduire le coefficient d'imposition communale, dans le cas de Lausanne de 105 à 100, ou au moins d'éviter de le déplacer vers le haut, d'autant. Il est de plus tout à fait concevable et acceptable économiquement de distribuer gratuitement un certain nombre de sacs par année aux contribuables les plus modestes ou d'imaginer d'autres formes de redistribution.

Cette dernière observation me permet d'insister sur un point général important : l'introduction de taxes écologiques, incitatives, favorables en elles-mêmes à une meilleure répartition des ressources rares doit être en soi fiscalement neutre. C'est dire qu'elle offre la possibilité de diminuer d'autres taxes ou impôts qui sont en

général néfastes du point de vue de l'efficacité économique. L'impôt sur le revenu n'a pas pour objectif de décourager les travailleurs. Un coefficient fiscal élevé n'a pas pour but de pousser les revenus élevés à habiter à la périphérie, même si c'en est la conséquence. L'impôt sur le revenu est une nécessité, mais il est source de distorsions dans la répartition des ressources. A terme une gestion économique des problèmes de l'environnement devrait permettre de réduire ces distorsions en diminuant l'impôt sur le revenu et autres taxes au profit de taxes «vertes».

En conclusion

- Les problèmes écologiques participent à la problématique de la rareté: il n'y a pas d'opposition entre économie et écologie.
- Nous n'avons pas trouvé de meilleur moyen de gérer les problèmes de rareté que le mécanisme des prix. Cela nous conduit au principe du pollueur-payeur, principe simple, fondamentalement dans la logique de notre système économique, dont l'utilisation ne doit cependant pas être dogmatique mais au contraire doit être modulée en fonction des circonstances de son application.
- Une gestion incitative des problèmes d'environnement présente une opportunité pour les finances publiques, celle d'assurer les ressources de l'Etat par des taxes favorables à l'efficacité économique plutôt que des taxes qui lui sont néfastes.

Ce discours n'est pas une prise de position politique, mais il découle de l'étude des mécanismes de fonctionnement d'un système économique décentralisé. Il n'est un discours ni pour le « plus d'Etat », ni pour le « moins d'Etat ». Il part de l'observation que la gestion de l'environnement fait problème parce qu'il y a échec du marché. Et cet échec justifie l'intervention étatique. Mais celle-ci peut et doit être neutre fiscalement. Il s'agit d'une certaine manière de proposer le « mieux d'Etat », non comme un slogan, mais dans la perspective de rendre l'intervention étatique aussi efficace que possible. La théorie économique a précisément pour but d'identifier les moyens d'y parvenir.

COLLATION DES DOCTORATS HONORIS CAUSA

M. JOHN MBITI

**PRÉSENTÉ PAR M. DANIEL MARGUERAT,
DOYEN DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE**

L'œuvre ainsi que l'activité universitaire et ecclésiastique du professeur John Mbiti sont placées sous le double signe de l'Afrique et du dialogue interculturel. Né au Kenya à l'époque de la colonisation et de la mission, le professeur Mbiti est l'un des premiers africains à s'être consacré à l'étude de la culture, des religions, des conceptions philosophiques et des mentalités de son propre continent.

Originaire du Kenya, il a accompli sa scolarité et ses études universitaires en Afrique pour les couronner par un double doctorat aux Etats-Unis et en Angleterre (Cambridge). Ses nombreuses publications, rédigées surtout en anglais, lui ont assuré une notoriété mondiale parmi les théologiens et les spécialistes de la religion. Si elles ont contribué à faire connaître l'espace religieux, philosophique et culturel de l'Afrique, elles ont aussi inauguré un type de recherche particulièrement fécond: le dialogue interculturel. Aux Etats-Unis et en Europe — qu'il connaît fort bien pour y avoir exercé une large partie de son activité, le professeur Mbiti n'a cessé de se faire l'interprète des Africains, mais avec le souci marqué de mettre en perspective la culture et la religion de l'Afrique par rapport au monde biblique et à la culture occidentale.

Ses compétences scientifiques, son ouverture d'esprit et son sens du dialogue lui vaudront d'être invité à enseigner dans plusieurs universités d'Afrique, des Etats-Unis et d'Europe et d'être appelé par le Conseil œcuménique des Eglises à diriger l'Institut œcuménique de Bossey qui accueille des étudiants venus de tous les coins du monde. Toutefois, le professeur Mbiti a

toujours veillé à maintenir un équilibre entre son engagement académique et sa vocation pastorale. C'est ainsi qu'il partage actuellement son temps entre un enseignement à l'Université de Berne et un ministère de pasteur à Burgdorf.

En honorant le professeur Mbiti, notre université est heureuse de marquer l'importance qu'elle attache à l'activité scientifique d'un théologien africain dont l'œuvre ouvre à une connaissance renouvelée des religions et de la culture de l'Afrique.

LAUDATIO:

Au théologien africain et à l'africaniste pour ses contributions au dialogue interculturel.

M. JEAN-MICHEL GRANDMONT

PRÉSENTÉ PAR M. OLIVIER BLANC,
DOYEN DE L'ÉCOLE DES HEC

Le professeur Jean-Michel Grandmont est français, né à Toulouse en 1939.

Ingénieur de l'École polytechnique et de l'École nationale des ponts et chaussées, il a obtenu un Ph.D. Economics à l'Université de Californie en 1971.

La carrière de chercheur du professeur Grandmont, développée au plus haut niveau, est étroitement associée à ce qui est connu dans l'histoire de la pensée économique sous le nom d'«École de Lausanne». C'est en effet à Lausanne que Léon Walras, fondateur de cette école de pensée avec Vilfredo Pareto, a conçu la théorie économique d'équilibre général. La contribution de Jean-Michel Grandmont consiste en une importante extension de cette théorie dans deux directions. En premier lieu, il a mis en évidence le fait que la réalisation d'un équilibre au présent dépend des anticipations futures des agents économiques, relatives aux prix et aux quantités de biens. En second lieu, il a proposé une voie d'intégration de la monnaie dans la théorie de l'équilibre général en inventant le concept d'équilibre général temporaire.

La rigueur et l'élégance des résultats obtenus par Jean-Michel Grandmont se situent dans le courant des modèles d'économie mathématique nés des travaux de Léon Walras à Lausanne. Aussi l'Université de Lausanne est-elle particulièrement sensible à la contribution scientifique du récipiendaire, marquée par de très nombreuses publications de très haut niveau, puisque cette contribution parachève un ensemble de pensées dont l'origine se trouve en son sein.

La qualité de chercheur de haut niveau de Jean-Michel Grandmont est illustrée également par son appartenance à de nombreuses sociétés savantes, de même qu'il est ou a été éditeur de grandes revues scientifiques internationales. Enfin, il est membre honoraire de l'American Economic Association et il préside cette année l'Econometric Society.

Parallèlement à ses travaux de recherche, Jean-Michel Grandmont a mené une brillante carrière d'enseignant, en particulier à l'Ecole nationale de la statistique et administration économique à Paris. Il a également été professeur invité dans des institutions prestigieuses telles que les universités de Stanford, Harvard, Yale, le MIT, Oxford, la London School of Economics. Et nous avons eu le privilège d'avoir le professeur Jean-Michel Grandmont comme professeur invité dans le cadre du programme post-grade en économie politique durant l'année universitaire 1982-83.

Le titre de docteur honoris causa que notre université lui confère aujourd'hui est un témoignage de notre grande estime et de notre reconnaissance pour ses travaux scientifiques qui s'inscrivent dans la ligne de l'œuvre des fondateurs de l'«Ecole de Lausanne».

LAUDATIO:

A l'économiste qui a inventé le concept d'équilibre temporaire et a ainsi contribué à parachever des recherches dont l'origine se trouve à l'Université de Lausanne.

M. FRANK W. FITCH

PRÉSENTÉ PAR M. JEAN-JACQUES LIVIO,
DOYEN DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

En la personne du professeur Frank Fitch, l'Université de Lausanne honore aujourd'hui un éminent savant américain ayant joué un rôle prépondérant dans l'essor de l'immunologie à notre Faculté de médecine.

Actuellement directeur de l'Institut Ben May et directeur adjoint du Centre de recherches sur le cancer de l'Université de Chicago, le professeur Frank Fitch est à la fois docteur en médecine et docteur ès sciences. Après une spécialisation en pathologie, il est attiré par la recherche biomédicale, plus particulièrement dans le domaine de l'immunologie. Ses travaux consacrés d'abord au contrôle de la production d'anticorps, puis à la régulation de la réponse immunitaire par les lymphocytes T, ont grandement contribué au développement prodigieux qu'a connu l'immunologie ces dernières trente années et qui en fait actuellement une discipline médicale majeure.

En 1965, le professeur Frank Fitch, au bénéfice d'un congé sabbatique, vient travailler à l'Institut de biochimie de notre université, dirigé alors par le professeur Henri Isliker. Lors de ce séjour, le professeur Fitch introduit l'immunobiologie à Lausanne, contribuant ainsi à faire démarrer un domaine de recherches dans lequel des chercheurs lausannois vont s'illustrer à plusieurs reprises au cours de ces vingt dernières années. De plus, les liens étroits noués entre le professeur Fitch et les immunologistes lausannois entraînent une collaboration intense et fructueuse entre les universités de Lausanne et de Chicago dont le résultat tangible est la réalisation commune de travaux scientifiques inédits. C'est

pourquoi la Faculté de médecine est heureuse de pouvoir exprimer sa reconnaissance au professeur Fitch en le proposant pour le grade de docteur honoris causa de l'Université de Lausanne

LAUDATIO:

A l'éminent spécialiste en immunologie qui a contribué à l'essor de cette discipline à l'Université de Lausanne et dans le monde.

PAROLES DE REMERCIEMENTS DE
M. JEAN-MICHEL GRANDMONT

Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi de vous remercier au nom des lauréats pour le grand honneur que vous venez de nous faire. Nous sommes très fiers d'être ainsi associés à l'Université de Lausanne.

J'ai eu le privilège d'enseigner il y a quelque temps à l'Université de Lausanne pendant toute une année, et j'ai pu alors déjà constater à quel point votre université était ouverte au monde international non seulement au plan académique, mais également dans un sens beaucoup plus large, ouverte à la communauté et à la société en général.

L'Université de Lausanne a réaffirmé cette ouverture par son choix des lauréats de cette année, puisque l'Afrique, l'Amérique et l'Europe sont représentées. Nous venons également d'horizons académiques très divers. Vous avez honoré en la personne du professeur Frank Fitch un éminent savant qui a contribué de manière prépondérante au développement de l'immunologie dans votre université et dans le monde. L'importance de cette discipline dans la recherche médicale, donc pour le bien-être collectif, n'est pas à démontrer. En honorant aujourd'hui le professeur John Mbiti, l'Université de Lausanne n'a pas seulement l'occasion de saluer un théologien et un africaniste éminents. Elle marque aussi sa volonté d'ouverture au dialogue et aux échanges interculturels, qui sont des éléments essentiels au développement harmonieux de la société mondiale. Pour ma part, j'éprouve quelques difficultés à expliquer en termes clairs les implications concrètes de mes travaux théoriques, en particulier lorsque mon épouse ou mes enfants me demandent ingénument et très directement: «Mais, ce que tu fais, à quoi ça sert?...». Je considère ma présence ici

comme une preuve supplémentaire de l'esprit d'ouverture dont votre université a toujours été coutumière.

Je tiens à ajouter que l'honneur que vous me faites aujourd'hui me touche personnellement beaucoup. Ce n'est pas seulement parce que c'est le seul doctorat d'une université de langue française que j'ai pu réussir à décrocher jusqu'ici... Comme vous l'ont rappelé Jean-Pierre Danthine et Olivier Blanc tout à l'heure, l'Université de Lausanne est un des « lieux saints » de l'économie, puisqu'elle a abrité en son sein Léon Walras et Vilfredo Pareto, qui ont jeté les bases scientifiques de cette discipline, telle qu'elle est conçue à l'heure actuelle. Abrité est le terme adéquat car Léon Walras, d'origine française, n'avait pu trouver d'emploi en France tant ses thèses y étaient alors combattues. Un siècle plus tard, on peut toujours percevoir dans les milieux académiques français, comment dire, une certaine réticence à l'égard d'une approche scientifique des problèmes économiques et sociaux. J'interprète le titre que vous me décernez aujourd'hui comme un signe de reconnaissance du renouveau collectif de l'économie quantitative qui a eu lieu en France depuis une vingtaine d'années.

Je tiens à vous dire une nouvelle fois, au nom des trois lauréats d'aujourd'hui, que nous avons conscience de l'honneur que vous nous faites aujourd'hui. Nous en sommes très fiers.

REMISE DU PRIX DE L'ÉTAT DE BERNE
À M^{me} MARLYSE PIETRI

PRÉSENTÉE PAR M. JEAN-PIERRE DANTHINE,
VICE-RECTEUR

Le Prix de l'Etat de Berne, institué il y a 24 ans par un don du canton de Berne au canton de Vaud «en souvenir de la journée cantonale bernoise de l'Exposition nationale suisse à Lausanne en 1964», est remis aujourd'hui pour la septième fois en présence de M. Peter Schmid, conseiller d'Etat du canton de Berne.

Le jury, présidé par le vice-recteur Jean-Pierre Danthine, était composé de M. Gilbert Salem, journaliste, et des professeurs Christian Hart-Nibbrig et Bernard Hirt. Il a proposé la candidature de M^{me} Marlyse Pietri au Conseil d'Etat vaudois, qui l'a agréée.

M^{me} Marlyse Pietri est directrice, animatrice et fondatrice des Editions Zoé à Carouge. Née en 1940 à Lausanne, elle fait ses études secondaires dans le canton de Vaud, ses études universitaires à Los Angeles puis à Genève, où elle fut pendant quatre ans assistante en histoire à la Faculté des sciences économiques et sociales. En 1975, elle fonde les Editions Zoé avec l'objectif de découvrir et de faire connaître des écrivains romands d'aujourd'hui d'une part, de faire connaître aux Romands la littérature alémanique contemporaine d'autre part.

En conformité avec cet objectif, les Editions Zoé ont publié des traductions d'auteurs suisses alémaniques: vingt-quatre ont paru à ce jour parmi lesquels on peut citer «La Tour sur la Colline» de Lore Berger, des œuvres d'Erica Pedretti, Beat Sterchi, Robert Walser, Ludwig Hohl, Matthias Zschokke et Gerhard Meier. Les Editions Zoé ont également publié des essais traduits de l'allemand, tels «La Suisse aux Quatre Langues» et plus récemment «Rien que des Mots. Plaidoyer pour les Langues mineures» d'Iso Camartin, ou «A qui appartient la Suisse?» de Hans Tschäni.

Parallèlement les Editions Zoé ont publié des écrivains romands de premier plan, tels que Bertil Galland, Jean-Marc Lovay, Christophe Gallaz, Jean Pache, Maurice Chappaz et Catherine Safonoff. Membre du Conseil de la Fondation Pro Helvetia, Marlyse Pietri participe également à la Collection CH depuis cinq ans.

Ainsi, l'action et l'œuvre de Marlyse Pietri s'inscrivent-elles parfaitement dans la perspective du Prix de Berne. Celui-ci entend «récompenser une œuvre littéraire, scientifique ou artistique d'un Vaudois ou d'un Confédéré qui contribue à favoriser les échanges et les contacts et encourager l'entente et la compréhension entre les différentes parties de la Suisse».

LAUDATIO:

A l'animatrice des Editions Zoé pour son activité inlassable en faveur des échanges culturels entre Suisses.

PRIX DISTRIBUÉS LORS DU DIES ACADEMICUS

Prix de la Ville de Lausanne

M. Jean-Marie Thévoz, docteur en théologie, pour la qualité exceptionnelle et l'intérêt de sa thèse de doctorat intitulée « Recherche bioéthique sur la procréation assistée et le statut de l'embryon ».

Prix de la Société académique vaudoise

M^{me} Cornélia Seeger Tappy, licenciée en droit, pour une thèse remarquable par son approche pluridisciplinaire et la richesse des sources sur lesquelles elle se fonde, intitulée « Nullité de mariage, divorce et séparation de corps à Genève, au temps de Calvin ».

Prix du Professeur Walther Hug

M. Claude Ruey, licencié et docteur en droit, pour sa thèse intitulée « Monopoles cantonaux et liberté économique ».

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edouard Fleuret « extraordinaire », avec mention « Lauréat de l'Université »

M. Lucien Masméjan, licencié en droit, pour sa thèse intitulée « La protection possessoire en droit romano-canonique médiéval ».

FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

Prix François Hauser avec mention « Lauréate de l'Université »

M^{me} Françoise Messant-Laurent, docteur en sociologie et anthropologie, pour la grande rigueur de sa démarche et son souci de rendre accessible une réflexion sociologique sur un sujet complexe : le métier de secrétaire.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix Davel avec mention «Lauréate de l'Université»

M^{lle} Marianne Stubenvoll, licenciée ès lettres, pour l'ensemble de ses études et pour son brillant mémoire sur la noblesse lausannoise qui séduit par son érudition, la finesse de l'analyse, la rigueur de la démonstration et la clarté de l'exposé.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix du Professeur Docteur Combe avec mention «Lauréate de l'Université»

M^{lle} Mirjana Tosic, docteur ès sciences, pour l'excellence de sa thèse intitulée: «Post-Transcriptional Events are Responsible for Low Expression of Myelin Basic Protein in Myelin Deficient Mice: Role of Natural Antisense RNA» et «From Myelin Basic Protein to Myelin Deficient Mice».

PRIX DISTRIBUÉS LORS DES SÉANCES DES FACULTÉS ET ÉCOLES

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix de la Commune d'Ecublens

M. Christophe Reymond, licencié en théologie, pour la haute qualité de ses études.

Prix Docteur Frédéric Nessler

M. Jean-Jacques Meylan, licencié en théologie, pour sa licence en théologie entreprise en seconde voie de formation et pour l'ouverture d'esprit manifestée dans ses études.

Prix de Faculté

M. André Karamaga, docteur en théologie, pour la contribution à la théologie africaine que représente sa thèse de doctorat intitulée: «Evangile et culture. Ruptures et continuités. Point de vue d'un Africain».

M^{me} Elsa Tamez, docteur en théologie, pour sa thèse de doctorat intitulée «La justification comme affirmation de la vie. Relecture latino-américaine», qui constitue un apport personnel et important au dialogue entre la théologie occidentale et la théologie latino-américaine.

FACULTÉ DE DROIT

Prix de la Banque Populaire Suisse Lausanne

M. Marc Weber, licencié en droit, pour les excellents résultats obtenus lors des examens finals de licence et de doctorat.

Prix Bippert

M. Jean-Hugues Busslinger, licencié et docteur en droit, pour sa thèse intitulée «Du statut et des compétences du capitaine de navire».

M. Christophe Reymond, licencié et docteur en droit, pour sa thèse intitulée «Le régime hypothécaire vaudois sous LL. EE. de Berne et selon le droit cantonal (XVI^e-XIX^e siècle)».

Prix du Crédit Foncier Vaudois

M. Guy Mustaki, licencié et docteur en droit, pour sa thèse intitulée «L'obligation d'établir des comptes dans les groupes de sociétés. Assujettissement et périmètre de consolidation».

Prix du Crédit Suisse Lausanne

M^{me} Natasha Neu, licenciée en droit, pour les excellents résultats obtenus lors des examens finals de licence et de doctorat.

Prix Edouard Fleuret « annuel »

M. Jacques Iffland, étudiant en droit, pour les excellents résultats obtenus lors des examens de première série.

Prix du Professeur Otto Riese

M. Jean-Luc Chenaux, licencié et docteur en droit, pour sa thèse intitulée «Le droit de la personnalité face aux médias internationaux. Etude de droit international privé comparé».

Prix de « La Suisse » Assurances

M. Vincent Salvade, licencié en droit, pour les excellents résultats obtenus aux examens au cours de ses études.

Prix Constantin Valiadis des Amitiés gréco-suisse

M^{lle} Claire Demetra C. Spirou, licenciée et docteur en droit, pour sa thèse intitulée «La banque européenne d'investissement. Aspects juridiques de ses opérations de financement».

Prix de Faculté

M. François Bianchi, licencié et docteur en droit, pour sa thèse intitulée «Pollution atmosphérique et droit privé».

M. Philippe Conod, licencié en droit, pour sa thèse intitulée «Le code de procédure civile vaudois de 1824 ou la fidélité à la pratique judiciaire»

M^{me} Henriette Dénéreaz-Luisier, licenciée et docteur en droit, pour sa thèse intitulée «Deux contrats d'abonnement: la livraison d'un périodique et le service d'entretien».

M. Jean-Christophe Perrig, licencié et docteur en droit, pour sa thèse intitulée «L'acquisition d'immeubles en Suisse par des personnes à l'étranger. Le cas particulier des établissements stables» et pour la qualité de ses études.

INSTITUT DE POLICE SCIENTIFIQUE ET DE CRIMINOLOGIE

Prix de l'Association des anciens élèves de l'Institut de police scientifique et de criminologie de l'Université de Lausanne

M. Olivier Guéniat, étudiant, pour ses brillants résultats aux premier et deuxième examens propédeutiques.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix Folloppe

M. Olivier Blanc, étudiant, pour le dynamisme, l'ouverture et la qualité de son travail éditorial au service de l'écriture et notamment de la poésie.

M^{lle} Marta Caraion, étudiante, pour le dynamisme, l'ouverture et la qualité de son travail éditorial au service de l'écriture et notamment de la poésie.

M. Alberto De Andres, étudiant, pour le dynamisme, l'ouverture et la qualité de son travail éditorial au service de l'écriture et notamment de la poésie.

M. Stephan Felka, étudiant, pour le dynamisme, l'ouverture et la qualité de son travail éditorial au service de l'écriture et notamment de la poésie.

M^{lle} Rita Freda, étudiante, pour le dynamisme, l'ouverture et la qualité de son travail éditorial au service de l'écriture et notamment de la poésie.

M. Jean-Paul Jacot, étudiant, pour le dynamisme, l'ouverture et la qualité de son travail éditorial au service de l'écriture et notamment de la poésie.

M. Jean-Olivier Maquignaz, étudiant, pour le dynamisme, l'ouverture et la qualité de son travail éditorial au service de l'écriture et notamment de la poésie.

Prix de Faculté

M. Marc Cepl, licencié ès lettres, pour un étudiant de niveau excellent, qui a su mettre ses capacités d'analyse et de réflexion théorique au service d'une lecture du *Nom de la Rose* sous le double éclairage de Paul Ricœur et d'Umberto Eco.

M^{lle} Sabine Frey, licenciée ès lettres, pour son excellent travail de mémoire ouvrant une nouvelle perspective sur l'histoire locale.

M. Denis Girardet, licencié ès lettres, pour la qualité exceptionnelle de son apport dans les séminaires; pour l'étendue de ses connaissances et de ses lectures, le sens du dialogue et l'ouverture à autrui.

M. Gilbert Kaenel, docteur ès lettres, pour l'excellence de sa thèse, travail fondamental, d'une grande portée historique, témoignant d'une grande maîtrise méthodologique et d'une vaste culture, très attendu des spécialistes.

M^{lle} Diana Le Dinh, licenciée ès lettres, pour une excellente étudiante qui se distingue notamment par une capacité de réflexion peu commune.

M^{lle} Christine Le Quellec, licenciée ès lettres, pour l'excellence de ses études et la rigueur de son travail sur Blaise Cendrars.

M^{lle} Catherine Lepdor, licenciée ès lettres, pour la curiosité d'esprit et la qualité de sa réflexion méthodologique, que confirme son mémoire interdisciplinaire.

M. Pierre-Alain Mariaux, licencié ès lettres, pour la nouveauté de ses propositions dans le domaine de l'enluminure ottonienne qui révèlent une méthodologie rigoureuse et une riche sensibilité.

M. Claude Rapin, docteur ès lettres, pour avoir mis en valeur, dans sa thèse, aux confins du monde classique, l'importance du modèle grec dans ses relations avec les indiens et les nomades, pour l'envergure de sa thèse et le brio avec lequel sont traités des problèmes extrêmement variés et complexes.

M^{lle} Marie-Claire Rey, licenciée ès lettres, pour la finesse et la pertinence de son analyse d'un problème socio-économique en zone sahélienne.

M^{lle} Anne-Sylvie Schertenleib, licenciée ès lettres, pour avoir reconnu la rare qualité d'un livre récent et en avoir traité de façon exemplaire, dans un mémoire de haute tenue, excellemment pensé et parfaitement écrit.

M. Maurice Sierro, licencié ès lettres, pour l'excellence et la rapidité de ses études; pour ses qualités personnelles et ses diverses aptitudes, notamment en philosophie.

M^{lle} Eléonore Stoll, licenciée ès lettres, pour un mémoire excellent sur le thème du lac chez Rousseau, Ramuz et Pourtalès, alliant rigueur et sensibilité, intelligence critique et sens de l'intertextualité.

M^{lle} Liliane Tena, licenciée ès lettres, pour la qualité exceptionnelle de ses études et l'originalité de son mémoire sur Blaise Cendrars.

M^{me} Alena Vacek Bertoli, licenciée ès lettres, pour avoir rendu accessible en français et commenté avec intelligence et perspicacité la Manon Lescaut de Vitezslav Nezval, un texte capital pour la réception de l'abbé Prévost dans le domaine non francophone.

M. François Vallotton, licencié ès lettres, pour le sérieux de son travail en séminaires et la qualité exceptionnelle de son mémoire de licence.

M^{lle} Isabelle Wuhrmann, licenciée ès lettres, pour le clair état de la question de l'illustration dantesque et la mise en valeur des rapports entre les enlumineurs et les humanistes dans l'édition du *Dante Urbinate*.

ÉCOLE DE FRANÇAIS MODERNE

Prix de l'École de français moderne

M^{lle} Karin Rüdiger, diplômée « aptitude à l'enseignement du français, langue étrangère », pour ses excellentes études accomplies avec enthousiasme et une grande sensibilité.

FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

Prix de la Banque Cantonale Vaudoise « sciences humaines »

M. Jean-Philippe Leresche, docteur ès sciences politiques, pour la thèse très originale sur la région nouvelle de Franche-Comté qu'il a analysée avec autant de finesse psychologique que de rigueur scientifique.

Prix de la Société vaudoise d'utilité publique

M. Thierry Zweifel, licencié ès sciences politiques, pour son excellent mémoire de licence sur le débat du Grand Conseil vaudois relatif à la peine de mort au XIX^e siècle.

Prix de Faculté

M. Guy Dutoit, licencié ès sciences politiques, pour l'excellence de ses résultats aux examens de licence.

M^{lle} Valérie Gosteli, licenciée ès sciences politiques, pour l'excellence de ses résultats aux examens de licence.

M. Claude Hayoz, licencié en psychologie, pour ses études brillantes et ses travaux personnels de grande qualité.

M^{me} Danielle Jancik-Steinitz, licenciée en psychologie, pour ses études brillantes et ses travaux personnels de grande qualité.

M^{me} Mady Jeannet-Hasler, licenciée en psychologie, pour ses études brillantes et ses travaux personnels de grande qualité.

M. Vassilis Leboukas, licencié ès sciences politiques, pour son excellent mémoire de licence sur la rhétorique de la photographie politique.

M. Francesco Panese, licencié en sociologie et anthropologie, pour son excellent mémoire de licence sur quelques aspects symboliques de la raison cartographique.

M. Valentino Pomini, licencié en psychologie, pour ses études brillantes et ses travaux personnels de grande qualité.

M. Martin Reeve, licencié ès sciences politiques, pour l'excellence de ses résultats aux examens de licence.

M. Jean-Marie Rossier, licencié ès sciences politiques, pour l'excellence de ses résultats aux examens de licence.

M^{me} Lise-Laure Wohlers, licenciée en psychologie, pour ses études brillantes et ses travaux personnels de grande qualité.

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

Prix de l'Association des gradués de l'École des hautes études commerciales

M. Vincent Duc, actuaire, 1^{re} année, pour le meilleur résultat en fin de première année.

Prix de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

M. Claude Clément, diplômé postgrade en gestion de l'entreprise, pour la qualité de sa participation et ses bons résultats au cours MBA.

Prix Daniel Barrillier

M. Christophe Durrer, étudiant 2^e année, pour le deuxième meilleur résultat en fin de première année.

Prix Charles Jean Burnens

M. Giovanni Zucchinetti, licencié en sciences actuarielles, pour la qualité de ses résultats de licence.

Prix de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie

M^{lle} Ileana Baiculescu, diplômée postgrade en économie politique, pour l'excellente qualité de son mémoire intitulé «L'évolution des coûts de la santé des hôpitaux vaudois de 1960 à 1987».

M. Christian Borel, diplômé postgrade gestion de l'entreprise, pour le meilleur travail de consultance.

M. Stéphane Crettex, diplômé postgrade en économie politique, pour l'excellente qualité de son mémoire intitulé «La Suisse et la grande crise des années trente: une analyse économique».

M. Patrick Joset, diplômé postgrade gestion de l'entreprise, pour le meilleur travail de consultance.

M. Ibrahima Traore, diplômé postgrade gestion de l'entreprise, pour le meilleur travail de consultance.

Prix Gustave-Louis Chapuis

M. Markus Knuesli, licencié ès sciences économiques, mention «gestion de l'entreprise», pour sa constance dans l'effort et ses bons résultats pendant trois années.

Prix du Crédit Foncier Vaudois

M. Pascal Paschoud, licencié en sciences économiques, mention «gestion de l'entreprise», pour la qualité de ses résultats de licence.

Prix du Professeur Jean Golay

M^{lle} Alexandra Post, licenciée ès sciences économiques, mention «gestion de l'entreprise», pour la qualité de ses résultats de licence.

Prix OFISA

M. Thierry Salsac, étudiant, pour ses excellents résultats en comptabilité.

M. Nicolas Vetsch, étudiant, pour ses excellents résultats en comptabilité.

Prix de solidarité confédérale

M^{lle} Véronique Bonvin, licenciée en sciences économiques, mention «économie politique», pour l'excellence de ses résultats de licence.

M^{lle} Karine Fragnière, licenciée en sciences économiques, mention «gestion de l'entreprise», pour l'excellence de ses résultats de licence.

Prix de «La Suisse» Assurances

M. Jean-Paul Theler, licencié en sciences économiques, mention «économie politique», pour la qualité de ses résultats de licence.

Prix d'Ecole

M. Jean-Claude Favre, étudiant, pour la qualité de ses résultats de première année.

COMMISSION DES SPORTS UNIVERSITAIRES

Prix des sports

M. Eric Michellod, licencié HEC et diplômé CFMEP, au centre-avant de l'équipe de football lausannoise multiple championne suisse universitaire, dont le sens du but et de la camaraderie est à l'image de son fair-play: toujours efficace et présent.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Brunner

M. Laurent Keller, docteur ès sciences, pour l'excellence de sa thèse de doctorat qui lui a valu les félicitations du jury.

M. André-Joseph Koch, docteur ès sciences, pour l'excellence de sa thèse de doctorat qui lui a valu les félicitations du jury.

Prix CIBA-GEIGY

M. Pascal Bugnon, chimiste diplômé, pour l'obtention du meilleur diplôme de chimiste de l'année 1989.

Prix du Professeur Henri-A. Guenin

M. Ernest Martinez, docteur ès sciences, pour l'excellence de sa thèse, qui a obtenu la note maximum à toutes les appréciations ainsi que les félicitations du jury.

Prix Louis Pelet

M. Philippe Hunenberger, étudiant en chimie, pour avoir obtenu la meilleure moyenne dans les branches chimiques au cours des examens de première et de deuxième année relatifs aux études de diplôme de chimiste.

Prix de Faculté

M. Bruno Amati, docteur ès sciences, pour l'excellence de sa thèse qui a obtenu les félicitations du jury.

M^{me} Aline Cossy-Favre, physicienne diplômée, pour l'excellence de son diplôme de physicienne.

M. Michel Deruaz, licencié ès sciences mathématiques, pour l'excellence de ses études de deuxième cycle de licence ès sciences mathématiques.

M. Bernard Doudin, docteur ès sciences, pour l'excellence de sa thèse qui a obtenu les félicitations du jury.

M. Guy Favre, licencié ès sciences mathématiques, pour l'excellence de ses études de deuxième cycle de licence ès sciences mathématiques.

M. Philippe Meuwly, docteur ès sciences, pour l'excellence de sa thèse de doctorat, qui a obtenu la note maximum à toutes les appréciations, ainsi que les félicitations du jury.

M^{lle} Valérie Nadin, étudiante en mathématiques, pour l'excellence de ses études de premier cycle de licence ès sciences mathématiques.

M. Giovanni Pellegrì, licencié en biologie, pour l'excellence de ses études de licence en biologie.

M. Benoît Reymond, géologue diplômé, pour son excellent travail de diplôme de géologue et les bons résultats obtenus au cours de l'ensemble de ses études.

ÉCOLE DE PHARMACIE

Prix d'Ecole

M^{lle} Maryse Huot, pharmacienne diplômée, pour l'excellence de ses études et de ses examens.

M. Philippe Widmer, pharmacien diplômé, pour son enthousiasme et la haute qualité de ses études.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix de la Fondation Porphyrogenis

M^{lle} Lorenza Beati, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse intitulée «La leishmaniose en Corse. Résultats d'une enquête éco-épidémiologique».

Prix Gabriel Baud

M. Louis Locatelli, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse intitulée «Effets différentiels de l'insuline et de l'hyperglycémie sur l'utilisation intracellulaire du glucose chez l'homme».

Prix du Professeur Docteur Combe

M^{me} Judith Hohlfeld, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse intitulée «La prise en charge globale des enfants porteurs de fentes labio-maxillo-palatines»

M. Ben Semmekrot, docteur en médecine, pour l'excellence de son travail intitulé «Renal Effects of Atrial Natriuretic Peptide».

M. Paul Wiesel, docteur en médecine, pour l'excellence de son travail intitulé «Renal Effects of Atrial Natriuretic Peptide».

Prix Samuel Cruchaud

M. François Clément, docteur en médecine, au médecin interniste qui s'est signalé d'une part par ses hautes compétences professionnelles et, d'autre part, surtout par son dévouement, sa disponibilité envers ses patients et ses qualités d'âme.

Prix Docteur Emile Duboux

M. Francis Perruchoud, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse intitulée «Approche psychanalytique du premier roman de Robert Musil: Les désarrois de l'élève Törless».

Prix Marc Dufour

M. Philippe Saegesser, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse intitulée «Evaluation neuropsychologique postopératoire. Comparaison après deux types différents d'anesthésie (anesthésie générale versus anesthésie loco-régionale)».

Prix Docteur Suzanne Picot-Roux

M. Wilhelm Kamm, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse intitulée «Détermination rapide et directe de la sensibilité vis-à-vis des antibiotiques et de l'identification des bactéries détectées dans les bouillons d'hémocultures positives à la coloration de gram pour des bacilles gram négatif à l'aide d'un appareil automatisé».

Prix Docteur César Roux

M. Olivier Reinberg, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse intitulée «Les œsophagoplasties chez l'enfant».

Bourse Docteur Jacques Roux

M. Pascal Rippstein, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse intitulée «Le transfert du muscle jambier postérieur dans les pieds paralytiques tombants».

Prix Marie-Danielle Subilia

M^{lle} Corinne Ruscio, étudiante en médecine, à l'étudiante qui, dans des circonstances difficiles, aura su faire preuve de courage, d'intelligence et de rayonnement.

Prix de Faculté

M^{lle} Lorenza Bolzani, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse intitulée « Une affection méconnue: la névrose iatrogène en médecine psychosomatique ».

M. Claude Cachin, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse intitulée « Infarctus cérébraux et cardiopathies emboligènes. Etude de 305 patients ».

M. Dominique Chedel, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse intitulée « Modulation des sites de liaison aux minéralocorticoïdes dans le rein du rat durant et au décours de l'échappement à l'aldostérone ».

M. Chin Bin Eao, docteur ès sciences, pour l'excellence de sa thèse intitulée « Rôle des variants de l'a1-glycoprotéine acide dans la liaison de médicaments basiques ».

M. Michel André Gonin, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse intitulée « Incidence des fractures du fémur proximal dans le canton de Vaud ».

M^{me} Nadine Kaufmann Didisheim, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse intitulée « Définition de l'intervalle de référence de la calcémie dans une population hospitalière ».

M^{me} Hélène Kleiber-Noth, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse intitulée « Effect of Lipid Oxidation on the Regulation of Glucose Uptake and Glucose Storage in Man ».

M. Francis Munier, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse intitulée « Le rétinoblastome héréditaire et son dépistage ».

M. Patrick Zuber, docteur en médecine, pour l'excellence de sa thèse intitulée « Effects du Tumor Necrosis Factor-Alpha et du Transforming Growth Factor-Beta 2 sur l'expression des antigènes d'histocompatibilité par les gliomes malins en culture ».

PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

- Fascicule I* — Cent cinquantième anniversaire de l'Indépendance vaudoise.
24 janvier 1948.
Louis JUNOD, Considérations sur la Révolution vaudoise.
Jean-Charles BIAUDET, Cent cinquante ans d'histoire vaudoise.
- Fascicule II* — Soixante-quinzième anniversaire de l'Ecole de pharmacie.
30 mai 1948.
André GIRARDET, Notice historique sur l'Ecole de pharmacie.
- Fascicule III* — Inauguration du portrait de Léon Walras.
24 avril 1948.
Léon Walras à Lausanne.
- Fascicule IV* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur F. Cosandey en qualité de Recteur pour la période de 1948 à 1950, le 28 octobre 1948.
- Fascicule V* — Centenaire de la Constitution fédérale de 1848.
Jean-Charles BIAUDET, Les origines de la Constitution fédérale de 1848.
Marcel BRIDEL, L'esprit et la destinée de la Constitution fédérale de 1848.
- Fascicule VI* — Cent cinquantième anniversaire de la naissance d'Adam Mickiewicz.
Constantin REGAMEY, Adam Mickiewicz, homme et poète.
- Fascicule VII* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires O. Riese, J. Chuard, W. Boven, L. Junod, P. Thévenaz, A. Maillefer, Ch. Blanc, L. Bolle, F. Hübner, le 10 novembre 1949.
- Fascicule VIII* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur L. Junod en qualité de Recteur pour la période de 1950 à 1952, le 16 novembre 1950.
- Fascicule IX* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires Ch. Ruthgeb, L. Meylan, O. Bucher, B. Streiff, J. Freymond, Ch. Haenny, L. Hegg, J. Tschumi, le 8 novembre 1951.
- Fascicule X* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur M. Bridel en qualité de Recteur pour la période de 1952 à 1954, le 13 novembre 1952.
- Fascicule XI* — Centenaire de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, 1853-1953.
- Fascicule XII* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires H. Germond, G. Guisan, H. Onde, J.-P. Taillens, M. Vuillet, G. Tiercy, W. Bachmann, F. Panchaud, le 19 novembre 1953.
- Fascicule XIII* — Centenaire de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne. Discours officiels.
- Fascicule XIV* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur W. Boven en qualité de Recteur pour la période de 1954 à 1956, le 18 novembre 1954.
- Fascicule XV* — Médaille Gonin.
- Fascicule XVI* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires G. Flattet, P. Jaccard, J. Golay, G. Winckler, P. Schmid, L. Fauconnet, H. Benoit, le 1^{er} décembre 1955.
- Fascicule XVII* — Prix Arnold Reymond décerné à M. le professeur Hermann Weyl, le 11 juin 1954.
- Fascicule XVIII* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Edmond Grin en qualité de Recteur pour la période de 1956 à 1958, le 8 novembre 1956.
- Fascicule XIX* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires Ed. Jéquier-Doge, H. Brechbühler, C. Regamey, M. Bourquin, M.-H. Thélin, D. Rivier, le 21 novembre 1957.
- Fascicule XX* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur R. Matthey en qualité de Recteur pour la période de 1958 à 1960, le 12 novembre 1958.
- Fascicule XXI* — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires H. Badoux, Ch. Jéquier, P. Collari, D. Bonnard, G. Vincent, F. Saegesser, le 26 novembre 1959.
- Fascicule XXII* — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Gilbert Guisan en qualité de Recteur pour la période de 1960 à 1962, le 10 novembre 1960.

Fascicule XXIII — Cinquantenaire de l'École des hautes études commerciales, le 24 juin 1961.

Fascicule XXIV — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires F. Chiappelli, F. Gilliard, C. Keller, W. Merz, P.-D. Methée, J. Meynaud, A. Urech, le 23 novembre 1961 et à celle de MM. les professeurs ordinaires J.-Ch. Biaudet, M. Cosandey, H. Dahn, Chr. Müller, G. Perrin, H. Rieben, W. Stauffacher, le 17 mai 1962.

Fascicule XXV — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Henri Zwahlen en qualité de Recteur pour la période de 1962 à 1964, le 22 novembre 1962.

Fascicule XXVI — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires Th. Bovet, Ed. Burnier, G. Candardjis, J.-P. Daxelhofer, J. Delacrétaz, M. Derron, J. Mercanton, Ed. Poldini, R. Dessoulavy, R. Rapin, J. de Siebenthal, J. Paschoud, K. Neumayer, M. Dolivo, les 21 novembre 1963 et 4 juin 1964.

Fascicule XXVII — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Jean Delacrétaz en qualité de Recteur pour la période de 1964 à 1966, le 19 novembre 1964.

Fascicule XXVIII — Prix Arnold Reymond décerné à M. le professeur Carl Friedrich von Weizsäcker, le 28 janvier 1965.

Fascicule XXIX — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires L. Borel, D. Christoff, P. Foretay, H. Isliker, Ed. Mauris, J.-J. Morf, G. Panchaud, P.-E. Pilet, le 18 novembre 1965.

Fascicule XXX — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires G. Brunisholz, E. Giddey, R. Goldschmidt, P.-L. Pelet, P. Piotet, A. Rivier, P.-B. Schneider, le 23 juin 1966.

Fascicule XXXI — Médaille Gonin (1958-1966).

Fascicule XXXII — Discours prononcés à l'installation de M. le professeur Ed. Mauris en qualité de Recteur pour la période de 1966 à 1968, le 17 novembre 1966.

Fascicule XXXIII — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires Chr. Senft, P. Chuard, P. Dubuis, E. Stueckelberg de Breidenbach, E. Hamburger, J.-P. Borel, B. Vittoz, F. Schaller, G. Peters, J. Béranger, E. Woodtli, A. Bersier, M. Martenet, les 25 janvier et 6 juin 1968.

Fascicule XXXIV — Discours prononcés à l'installation de M. le Recteur Dominique Rivier et de MM. les Vice-Recteurs Marc-Henri Amsler et Jean-Charles Biaudet, le 21 novembre 1968.

Fascicule XXXV — Discours prononcés à l'installation de MM. les professeurs ordinaires J.-P. Aguet, H. Guénin, R. Grosjean, M. Jéquier, G. Wanders, E. Zander, E. Castelnuevo, A. Delessert, P. Goetschin, les 20 novembre 1969 et 28 mai 1970.

Fascicule XXXVI — Médaille Gonin (1970).

Fascicule XXXVII — Dies academicus 1971 — Inauguration du Collège propédeutique de la Faculté des sciences de l'Université de Lausanne-Dorigny.

Fascicule XXXVIII — Dies academicus 1970 — Prix et concours.

Fascicule XXXIX — Dies academicus 1972.

Fascicule XL — Centenaire de l'École de pharmacie.

Fascicule XLI — Dies academicus 1973 — Prix et concours.

Fascicule XLII — Inauguration du bâtiment des Sciences physiques, le 14 février 1974.

Fascicule XLIII — Dies academicus 1974 — Prix et concours.

Fascicule XLIV — Prix Arnold Reymond décerné à M. le professeur François Jacob, le 5 décembre 1974.

Fascicule XLV — Médaille Gonin (1975).

Fascicule XLVI — Dies academicus 1975 — Prix et concours.

Fascicule XLVII — Dies academicus 1976 — Prix et concours.

Fascicule XLVIII — Dies academicus 1977 — Prix et concours.

Fascicule XLIX — Médaille Gonin (1978).

Fascicule L — Dies academicus 1978 — Prix et concours.

Fascicule LI — Dies academicus 1979.

Fascicule LII — Dies academicus 1980 — Prix et concours.

Fascicule LIII — Cours général public 1980-1981: «La parole».

Fascicule LIV — Dies academicus 1981 — Prix et concours.

- Fascicule LV — Médaille Gonin (1982).*
- Fascicule LVI — Cours général public 1981 : « Visages de l'informatique ».*
- Fascicule LVII — Dies academicus 1982 — Prix et concours.*
- Fascicule LVIII — Inauguration du buste de Constantin Regamey, le 19 mai 1983.*
- Fascicule LIX — Inauguration à Dorigny: Bâtiment central, Bâtiment du Rectorat et de l'Administration centrale, Bâtiment de biologie et Ferme de Dorigny, le 7 septembre 1983.*
- Fascicule LX — Cours général public 1982-1983 : « L'homme face à son histoire ».*
- Fascicule LXI — Dies academicus 1983 — Prix et concours.*
- Fascicule LXII — Cours général public 1983-1984 : « L'homme dans la ville ».*
- Fascicule LXIII — Dies academicus 1984 — Prix et concours.*
- Fascicule LXIV — Prix Arnold Reymond décerné à M. Jean-Claude Pont, le 29 novembre 1984.*
- Fascicule LXV — Cours général public 1984-1985 : « Le phénomène de la mode ».*
- Fascicule LXVI — Dies academicus 1985 — Prix et concours.*
- Fascicule LXVII — Cours général public 1985-1986 : « Sciences et racisme ».*
- Fascicule LXVIII — Médaille Gonin (1986).*
- Fascicule LXIX — Dies academicus 1986 — Prix et concours.*
- Fascicule LXX — « L'Université en question ». Actes du Colloque du 450^e anniversaire de la Fondation de l'Académie de Lausanne, suivis du Recueil des discours du 450^e anniversaire. 13-18 juin 1987.*
- Fascicule LXXI — Inauguration du second Bâtiment des Facultés des Sciences Humaines (BFSH 2), le 9 septembre 1987.*
- Fascicule LXXII — Dies academicus 1987 — Prix et concours.*
- Fascicule LXXIII — Dies academicus 1988 — Prix et concours.*
- Fascicule LXXIV — Cours général public 1988-1989 : « L'espace ».*
- Fascicule LXXV — Dies academicus 1989 — Prix et concours.*
- Fascicule LXXVI — Cours général public 1989-1990 : « Féminin-Masculin ».*
- Fascicule LXXVII — Médaille Gonin (1990).*
- Fascicule LXXVIII — Dies academicus 1990 — Prix et concours.*